



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**26-06-2015-09**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 26 juin 2015**

Le vingt six juin deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, PEAN, LOQUET, POLHER et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

**Pouvoirs** : MME PALIS a donné pouvoir à M. CLAVÉ  
MME HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA  
MME BERT a donné pouvoir à M.SALLEFRANQUE

**Secrétaire de séance élue** : Mme Audrey PEAN

### **OBJET : SUSPENSION DU LOYER ESPRIT PELOTE JUILLET AOUT 2015**

Le Maire rappelle que suite à la déclaration de sinistre pour les parois du mur à gauche, du squash et du trinquet la responsabilité des entreprises a été reconnue.

Afin de corriger ces malfaçons, l'entreprise SODEBAT interviendra sur le complexe de pelote en juillet et en août 2015.

Durant ces deux mois, Esprit Pelote ne générera pas ou très peu d'activité commerciale et cela entraînera une perte d'exploitation.

Par conséquent, le gérant nous demande une suspension de loyer pendant la durée des travaux.

Le maire propose :

- de suspendre le loyer d'Esprit Pelote pendant la durée des travaux.
- De l'autoriser à notifier la présente au locataire et à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

#### **DECIDE**

- la suspension du loyer de l'Esprit Pelote pour les mois de juillet et août

#### **AUTORISE**

- le Maire à notifier la présente au locataire et à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

